



WARLUS - INFOS

Sommaire

<i>Développement durable</i>	<i>P. 1</i>
<i>Cérémonie du 8 Mai</i>	<i>P. 1</i>
<i>Brocante et ducasse</i>	<i>P. 2</i>
<i>Zumba à Warlus</i>	<i>P. 2</i>
<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 3 à 5</i>
<i>Elections Procurations</i>	<i>P. 5</i>
<i>Salle polyvalente</i>	<i>P. 6 et 7</i>
<i>Poneys</i>	<i>P. 7</i>
<i>Fête des voisins</i>	<i>P. 8</i>
<i>Guichet unique habitat</i>	<i>P. 8</i>

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Des téléphones portables, deux gros sacs de médicaments, un vieux moulin à café, des cafetières et 37 paires de lunettes. Non il ne s'agit pas d'un inventaire à la Prévert, mais des objets apportés par des Warlusiennes et Warlusiens soucieux de préserver l'environnement. Ils sont venus le vendredi 6 Mai devant la mairie entre 17 et 20 heures, lors de la permanence tenue par des membres du Conseil Municipal dans le cadre de la semaine du développement durable.



Un grand merci aux déposants pour ce geste en faveur de la planète !

Nous remercions vivement M. Cyril DELANNE, responsable des deux magasins KRYSS d'ARRAS et de DUISANS, qui transmettra les lunettes de ses magasins et celles de Warlus, pour les populations défavorisées.



CEREMONIE DU 8 MAI

Le Dimanche 8 Mai dernier a été célébré le 77^{ème} anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale.

A cette occasion, une gerbe a été déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

Cette cérémonie empreinte de simplicité, mais aussi de recueillement, a permis de rappeler les noms des morts pour la France de la commune, avant que la sonorisation, installée à cette occasion, ne diffuse la Marseillaise, notre hymne national. Nous remercions les personnes qui se

sont déplacées pour préserver le devoir de mémoire.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur a été offert aux participants par la municipalité.



LA BROCANTE ET LA DUCASSE DU 22 MAI



La situation sanitaire nous a privés de toute manifestation festive pendant deux années consécutives. Mais la brocante a pu avoir lieu cette année. Traditionnellement organisée le jour de la ducasse de Warlus en Juillet, le conseil municipal et l'association Warlus Loisirs Animation ont décidé d'un commun accord de l'avancer au mois de Mai, pour éviter la tenue de cet évènement pendant les grandes vacances.



La 19ème brocante de Warlus a donc été organisée ce dimanche 22 Mai 2022. A cette occasion le Conseil Municipal et l'association WLA avaient fait venir deux structures gonflables pour la plus grande joie des enfants.

Et bien entendu, qui dit ducasse dit apéritif-concert et nous avons aussi renoué avec cette tradition. Des maires des communes voisines nous ont fait l'amitié de leur présence pour cet apéritif, et de nombreux habitants ont pu également en profiter après avoir déambulé parmi les étals de la brocante qui, avec une centaine d'exposants, a connu un large succès.

D'autres photos de cet évènement sont visibles sur

le site de notre commune : warlus.fr

ZUMBA A WARLUS



Depuis maintenant près d'un an, Madame Léna BERTHAUD, éducatrice sportive dans l'Arrageois organise des séances de ZUMBA à Warlus **les jeudis de 18 h 00 à 19 h 00**, soit devant la mairie, soit à l'intérieur d'une salle, selon le temps.

Pour les personnes qui ne connaissent pas encore cette pratique, et à l'occasion de la réouverture de la salle polyvalente permettant cette activité à l'intérieur, nous avons le plaisir de vous annoncer **qu'une séance de découverte** sera organisée **gratuitement le jeudi 23 Juin prochain à 18 heures 30**, en extérieur devant la mairie, si le temps le permet, avec possibilité de repli dans la salle polyvalente. Il suffira de venir avec des chaussures de sport et une bouteille d'eau.

Contacts : Léna : **06 44 38 47 67** et page facebook : **Zumb'Artois**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 23 Mai 2022. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

1 - Organisation et tenue du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 Juin.

Pour les élections législatives des 12 et 19 Juin, le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 heures dans la salle de la mairie. Pour assurer la permanence, cinq tranches horaires de deux heures chacune sont prévues. Un minimum de cinq personnes est également requis les deux jours de scrutin pour le dépouillement à partir de 18 heures. **A ce jour, il manque des assesseurs les 12 et 19 Juin de 12 à 14 heures et le 19 Juin de 16 à 18 heures. Merci aux volontaires de contacter la mairie : 03 21 58 20 71**

2 - Contrat de Monsieur Frédéric BLONDEL

Le contrat initial de notre employé communal arrive à échéance le 9 Juin. Le Conseil Municipal a donc délibéré sur les conditions de sa prolongation.



Après discussions, le Conseil a décidé à l'unanimité d'offrir à Monsieur BLONDEL, une prolongation en CDD d'un an à raison de 20 heures par semaine. De plus l'intéressé n'étant a priori pas opposé à une modulation de ses horaires, tenant compte de travaux plus importants en été qu'en hiver, on peut envisager une annualisation du temps de travail, à définir avec lui (par exemple 24 heures l'été et 16 heures en hiver).

Par ailleurs, pour nettoyer les caniveaux et autres surfaces, l'achat en commun avec une autre commune d'un appareil avec brosses métalliques a déjà été évoqué lors d'une réunion précédente.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'achat d'une balayeuse avec une autre commune. Chaque commune aura son propre jeu de brosses.

3 - Mise en place d'un portail à la cour d'école afin de garer le véhicule communal.

Le véhicule communal a été livré. Il s'agit maintenant d'en sécuriser le stationnement lorsqu'il n'est pas utilisé. Il est donc proposé de le garer près des salles de classe, du côté de l'emplacement actuel du récupérateur de verre. Pour ce faire, il faut enlever la barrière en bois, modifier la disposition actuelle des barrières blanches en les remplaçant par un portail de 3 mètres de large de façon à pouvoir garer ce véhicule en épi.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour la solution présentée. Des devis seront demandés pour la fourniture des éléments et la réalisation de ces travaux.

4 – Remplacement assuré sur une partie du poste de secrétariat.

L'absence prolongée de notre secrétaire de mairie a démontré la nécessité de pouvoir compter sur une personne formée, pour assurer la continuité du service et les travaux les plus urgents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a donné pour l'avenir son accord, de façon à ce que Madame le Maire puisse, en cas de nécessité, faire appel à un agent remplaçant, sans nouvelle consultation préalable du Conseil.

Par ailleurs, la secrétaire de mairie de deux communes voisines qui a effectué le remplacement pendant plusieurs soirées doit bien entendu être rémunérée. En fonction des heures effectuées, le Conseil a voté à l'unanimité un paiement à hauteur des tarifs pratiqués pour ce genre de situation dans les autres collectivités territoriales.

5 - Choix des jeux extérieurs.



Ce sujet a déjà été évoqué lors de réunions antérieures. Il s'agissait de décider quels jeux d'enfants on peut installer et déterminer leur emplacement.

Il est possible de mutualiser l'achat de ces équipements avec les communes de WANQUETIN, et éventuellement GOUVES et MONTENESCOURT.

Des copies de ces articles ont été remises à chaque membre et les catalogues spécialisés mis à disposition du Conseil Municipal pour éclairer son choix.

L'ensemble du Conseil s'est déterminé pour une installation sur la place de la mairie, entre le boulodrome et la RD 59. Pour des raisons de sécurité, il ne faut pas envisager d'installation aux extrémités des terrains de boules.

Le Conseil à l'unanimité s'est prononcé en faveur d'une bascule, de deux jeux à ressort et d'un tourniquet. Enfin, il faudra aussi rappeler, par un panneau à proximité, que les enfants utilisant ces jeux resteront sous la responsabilité exclusive de leurs parents.

Le Conseil souhaite également l'installation d'une table et de bancs en bois.

6 – Révision des horaires de l'éclairage public.



En raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des impératifs environnementaux, de nombreuses communes voisines réduisent l'éclairage public, certaines allant même jusqu'à éteindre purement et simplement cet éclairage pendant la nuit. La question a donc été posée à l'ensemble du Conseil Municipal sur la limitation de l'éclairage dans notre commune et dans l'affirmative sur quelle plage horaire.

Après discussions le Conseil Municipal, a décidé, à la majorité, d'appliquer une interruption de l'éclairage entre 23 heures et 5 heures.

L'entreprise d'électricité qui intervient habituellement sur le dispositif de réglage a donc été contactée. Comme chacun a pu le constater, cette modification est effective depuis le 1er Juin.

7 - Point sur la loi climat et résilience.

La loi climat et résilience a été promulguée le 22 Août 2021. Deux des trois décrets d'application datés du 29 Avril 2022 ont été publiés au Journal Officiel le 30 Avril 2022.

Les principales dispositions ont été présentées aux membres du Conseil par Madame le Maire qui a remis à chacun un document récapitulatif de 8 pages déclinant les objectifs généraux, la prise en compte dans les différentes structures territoriales, l'incidence sur l'urbanisme et les échéances à respecter.

L'objectif à terme de ces textes est de zéro artificialisation nette des sols en 2050. Cet objectif se traduit par des « paliers » à franchir par tranches de 10 ans. L'aspect le plus important et aux conséquences immédiates est la division par deux de la consommation d'espaces naturels sur les 10 prochaines années par rapport à la décennie précédente.

8 - Divers.

- **Travaux sur la RD 59** : Notre dossier n'a pas été retenu pour cette année par le Conseil Départemental. Il devra donc être représenté en Septembre pour l'année prochaine. La possibilité de substituer un autre chantier dans l'immédiat peut être une option. La question de la réalisation d'un chemin piétonnier entre le village et le cimetière a donc été évoquée. Mais il s'agit aussi d'une route départementale (RD 62) et il faudra obligatoirement saisir les services départementaux. D'un côté, les champs en contrebas sont à un niveau inférieur à celui de la route et du talus, ce qui ne favorisera pas la réalisation. Un contact avec les services départementaux sur ce dossier permettra néanmoins de mieux comprendre leur position sur ce sujet et les possibilités éventuelles de réalisation, de quel côté de la route, et à quel coût pour la commune.
- **Vol de panneaux de signalisation routière** : Des panneaux de signalisation routière interdisant l'utilisation des chemins agricoles aux véhicules à moteur (4 roues et 2 roues) ont été volés rue de St Omer et chemin de la Bassure. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Beaumetz-les-Loges par Madame le Maire. Dans ces conditions, comme il existe une possibilité de passage du côté du calvaire, on peut envisager un enrochement du chemin de St Omer. Mais cette solution ne pourra être réalisée qu'en concertation avec les agriculteurs utilisant ce chemin.



ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 et 19 JUIN



Pour les élections législatives des 12 et 19 Juin, le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 heures dans la salle de la mairie.

RAPPEL PROCURATIONS : Il est rappelé que pour les procurations, l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 dite « engagement et proximité » entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2022, supprime, pour l'établissement des procurations de vote, la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune. **Désormais,**

mandant et mandataire ne seront plus nécessairement inscrits dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Cette réforme d'ampleur a pour corollaire, depuis le 3 Janvier 2022 :

- La mise en œuvre d'une gestion centralisée des procurations dans le Répertoire Electoral Unique (REU) : les données relatives aux procurations sont enregistrées dans le REU, qui procède au contrôle automatisé de l'inscription sur les listes électorales du mandant et du mandataire, et du plafond des procurations par mandataire.
- Depuis cette même date, la téléprocédure Maprocuration est directement raccordée au REU et accessible sur : www.maprocuration.gouv.fr

Le régime dérogatoire mis en place en 2021 en raison de la situation sanitaire, qui autorisait deux procurations établies en France par mandataire, est supprimé.

En conséquence, **le nombre de procurations dont peut bénéficier un même mandataire redevient celui fixé par le droit commun, à savoir une procuration établie en France et une établie à l'étranger** (article L. 73 du code électoral).

UNE SALLE POLYVALENTE RENOVEE

(En raison de la lourdeur du fichier, les photos de la page 6 et quelques autres, ne sont pas insérées ici. La pagination est donc décalée par rapport au sommaire)

Les travaux de la salle polyvalente sont maintenant terminés. La mise en conformité des sanitaires permet désormais un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite et notamment aux fauteuils roulants. Les peintures, à la fois dans la salle, la cuisine et les sanitaires ont été réalisées dans la foulée. Le dernier chantier était la pose des rideaux de scène. Choisis dans un ton harmonisé avec les huisseries en métal des portes d'entrée, ils viennent d'être posés ce jeudi 2 Juin.

La location aux particuliers va donc pouvoir reprendre normalement. Pour les conditions de location, toutes les informations sont disponibles sur le site de notre commune : warlus.fr onglet « la commune » rubrique « la salle polyvalente ». En particulier, le calendrier d'occupation, mis à jour chaque semaine, permet aux personnes souhaitant louer la salle de vérifier sa disponibilité à la date souhaitée.

UN PARCOURS AVEC UN PONEY

La micro-crèche « Le Bel Air » rue d'Arras à Warlus organise une séance d'équitation adaptée pour les enfants fréquentant la crèche et ceux de Warlus. Venez découvrir cette activité avec un poney **le samedi 18 Juin 2022 de 10 à 12 heures** sur la place de la mairie de Warlus. Il est possible d'inscrire vos enfants jusqu'à 4 ans, même s'ils ne fréquentent pas la crèche habituellement. Inscriptions auprès de la crèche le Bel Air. Tarif : 5 € pour les enfants qui ne marchent pas, 8 € pour les enfants qui marchent.

RETOUR SUR LA FETE DES VOISINS



Cette année, la fête des voisins a pu avoir lieu à la plus grande satisfaction des Warlusiennes et Warlusiens qui souhaitaient se retrouver pour un moment convivial et en toute simplicité.

Organisée le vendredi 27 Mai 2022 par l'association Warlus Loisirs Animation, cette rencontre a commencé sous le soleil et ne s'est terminée que tardivement sous l'éclairage public de la place de la mairie. Un moment de détente qui a permis de renouer les contacts, chacun apportant sa contribution en plats ou boissons. La majorité s'est promis de revenir l'an prochain, à la plus

grande satisfaction des organisateurs que nous remercions vivement.

GUICHET UNIQUE HABITAT

Vous avez un projet de rénovation : la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois vous accompagne. **Un accompagnement sur mesure pour votre projet** :

- Aides financières
- Démarches
- Lecture de devis
- Conseils...

Contactez votre Conseillère **France Rénov'** **03 21 220 200 – HABITAT@CAMPAGNESARTOIS.FR**